

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 mai 2016:

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 26 mai 2016.

2- Vote sur le nouveau périmètre du futur établissement public de coopération inter-communale à fiscalité propre élargi (Communauté de communes)

La Préfecture a envoyé son arrêté du périmètre du nouvel EPCI issu du projet de fusion d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire du Harcouët, de Saint-James et du Val de Sée.

Le conseil municipal émet un avis défavorable, à l'unanimité, à la proposition de la Préfecture à l'arrêté du nouveau périmètre du nouvel EPCI. En effet, les élus ont souligné l'affaiblissement du Service de proximité en raison de l'étendue géographique du futur EPCI ainsi qu'un différentiel financier important entre les communautés de communes déjà existantes.

3- Liaison piétonnière Ponts-St Jean de la Haize : Dossier de déclaration relatif aux articles L214-1 et suivants du code de l'environnement

(Diapo)

- Loi sur l'eau : Dans le cadre de l'aménagement d'une voie douce le long de la départementale N°31, les communes de Saint-Jean-de-la-Haize et de Ponts ont chargé le bureau d'études Execo Environnement de réaliser un dossier relatif aux articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement. En effet, le projet d'aménagement de la voie douce est situé en partie en zone humide et inondable. Aussi, le cabinet d'études après expertise des lieux préconise des travaux de dérivation du ruisseau de la Haize sur une longueur portée à 20m. De plus, les profils en long et en travers de la future voie piétonnière seront identiques à ceux rencontrés actuellement ; c'est-à-dire au niveau du terrain naturel. Enfin, le prolongement de deux aqueducs de diamètre 500 et 300 sera recouvert et enfoncé dans le substrat existant.

Le Conseil municipal donne son accord pour réaliser les modifications légères apportées par le cabinet. (bornage, notaire) autorisation de lancer l'appel d'offres après ajustement technique suite à l'étude du cabinet Execo. De plus, et en accord avec le Conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Haize la consultation des entreprises est prévue à partir du début septembre prochain.

- Un dossier pour la réserve parlementaire a été préparé pour une subvention de 4000€ pour les deux communes.

4- Programme de voirie 2016 :

Monsieur Michel Couenne, adjoint au Maire, présente le devis pour le programme de voirie 2016, ces travaux se feront en septembre 2016. Les voiries concernées sont celles de Fumeçon, la Pâturerie, le Guet et Maudon.

Délibération

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de faire effectuer ces travaux.

5- Dégâts et vols aux ateliers municipaux

Une déclaration auprès de l'assurance a été effectuée pour le vol et les dégradations, le montant s'élève à environ 1500€.

6- Décorations de Noël

Madame Claudine GUESDON, Adjointe au Maire, propose un devis pour des nouveaux supports sur les routes de Brécey, de Villedieu et de Tirepiéd.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour ce contrat de cinq ans.

7- Affaires diverses :

Les nids de poules seront bouchés avant les vacances.

Dossier RTE

Intervention après la réunion de M. Christophe BAILLARD (ferme d'Aubigny) :

Monsieur BAILLARD souhaite que l'aménagement foncier soit étendu sur la commune.

De plus, il demande au Conseil municipal comment se fera l'entretien des plantations communales en limite de sa propriété. Monsieur le Maire a confirmé que la commune, ainsi que le Département et l'Etat sont propriétaires des talus de déblais et de remblais dans l'emprise de leurs biens.

Séance levée à minuit

Prochain Conseil le 8 septembre 2016